



DIRECTIVES DISCIPLINAIRES CYCLE SECONDAIRE

La sécurité des élèves est l'une des préoccupations constantes du Collège dans tous les domaines de la vie scolaire.

Pour assurer cette sécurité et s'opposer à toutes les formes d'intimidation, le Collège adopte la politique de protection de l'enfant développée dans le programme Kidproof (Protect-Ed).

Les principes fondamentaux de cette politique sont :

- Le droit à la dignité de la vie et à l'intégrité corporelle.
- Le droit d'être respecté, écouté, consulté et pris au sérieux.
- Le droit au développement de la personne dans un environnement sain.
- Le droit à la justice et au traitement équitable, à l'abri de tout abus et/ou négligence.

Le Collège veillera à expliquer le contenu détaillé de cette politique aux élèves, aux parents et à l'équipe pédagogique et administrative.

RENTREES ET SORTIES

Horaire: de 7h25 à 14h40, sauf les classes qui ont des 8^{èmes} périodes

- L'**entrée** au cycle secondaire et la **sortie** se feront uniquement par **les portes n° 5 et 7**. Les élèves ne pourront utiliser la porte n° 12 (cour du secondaire) ni pour la rentrée ni pour la sortie.
- Les élèves ne sont **pas autorisés** à être sur **la cour ou à la cafeteria**, sous les pilotis, **le matin** à leur arrivée et jusqu'à la cloche de 7h25. Le rassemblement matinal se fera au rez-de-chaussée de la bâtisse du secondaire ou dans les couloirs, devant les classes, en hiver.
- La surveillance est assurée de 7h à 14h40. En dehors de ces heures-là, le Collège n'est pas responsable des élèves.

DEPLACEMENTS

- A la 1^{ère} cloche annonçant la rentrée matinale ou la fin des récréations, les élèves doivent se diriger vers leurs classes. Les cours commencent immédiatement après la 2^{ème} cloche. Les retardataires ne pourront intégrer leur classe que munis d'un billet signé par le responsable du cycle.
Après trois retards consécutifs, de plus que 3 minutes, ils devront attendre la deuxième période pour réintégrer leur classe.
- Les élèves ne doivent, en aucun cas, (sauf malaise) sortir de leur classe pendant un cours ou aux interclasses. Toute communication avec la Direction devra attendre une récréation.
Il ne leur est pas permis non plus de sortir aux balcons.
- Les élèves ne sont pas autorisés à rester dans leurs classes ou circuler sur les escaliers pendant les récréations.
- Le passage aux toilettes se fera, au fur et à mesure, pendant les heures de cours, mais à partir de la 2^{ème} période et pas pendant les interclasses. Sachant que, c'est le professeur qui rentre en classe et non celui qui en sort qui accorde la permission du passage aux toilettes.

ABSENCES ET RETARDS

- Les élèves ne doivent pas s'absenter sans raison valable, encore moins le jour d'une évaluation ou d'un examen.

L'évaluation manquée sera refaite seulement si un rapport médical justifie l'absence.

Les examens manqués ne seront pas refaits.

- En cas de force majeure, pour retirer un élève avant l'heure de la sortie, il faudra en prévenir la responsable du cycle qui lui délivrera un permis de sortie.

- Les rendez-vous médicaux ne doivent pas être pris durant les heures de cours si possible, mais ne peuvent être annoncés le jour-même. Au cas où ces rendez-vous ne peuvent être fixés hors de l'horaire scolaire, l'élève restera chez lui après le rendez-vous.
- Lorsque l'élève se porte mal depuis le matin, il devra rester à la maison ce jour-là.
- Les jours d'examens, les élèves doivent se trouver dans les salles, prévues à cet effet, à 7h30 au plus tard ou à l'heure qui leur a été désignée, si leur examen commence plus tard. Les retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps supplémentaire pour compenser leur retard.

LE TELEPHONE PORTABLE doit être **éteint avant de rentrer dans le bâtiment**. L'élève devra le ranger dans son cartable, non dans ses poches, ou le déposer chez l'animateur pour la journée. Il ne pourra le **réutiliser** qu'une fois **dans la rue à l'extérieur du bâtiment**.

En cas de force majeure, l'élève qui aurait besoin de joindre ses parents, pourra le faire en demandant à appeler du bureau du responsable du cycle ou de l'animateur.

Tout téléphone, **vu** par n'importe quel membre de l'équipe éducative, **à l'intérieur du bâtiment**, sera confisqué.

ASPECT ET TENUE

L'uniforme du Collège est obligatoire.

- Pantalon ou jeans bleu marine, non délavé ou déchiré. Les fuseaux et pantalons moulants (pour les filles) ne sont pas permis.
- Chaussures en cuir ou en toile ou espadrilles de couleur unie.

A acheter du Collège :

- Bermuda
- Polos (manches longues et manches courtes).
- Chemise à manches longues.
- Pull.
- Veste.
- Tenues de sport :
 - Été : short et Tee shirt.
 - Hiver : pantalon, Tee shirt à manches longues et veste.
- Les jeunes filles doivent avoir des ongles soignés et propres sans vernis coloré.
- Les **jeunes gens** doivent toujours avoir les **cheveux courts** et se présenter, **la barbe rasée, les lundis matin**.
- Les bijoux, objets de valeur et colifichets ne sont pas permis. Le Collège ne peut, en aucun cas, être tenu responsable des objets perdus.

MATERIEL SCOLAIRE

L'élève doit toujours avoir tout son matériel scolaire. Il est inadmissible qu'un élève du secondaire oublie ses affaires ou n'ait pas son matériel scolaire, notamment le jour d'une évaluation ou d'un examen. Le Collège n'est pas tenu de le lui assurer.

Signature des parents

Signature de l'élève